

**Organisation Régionale Africaine de la
Confederation Syndicale Internationale (CSI-Afrique)**



**3ème Congrès Régional
King Fahd Palace, Dakar (Sénégal), 25 – 26 novembre 2015**

“DES SYNDICATS FORTS POUR UNE AFRIQUE MEILLEURE”

RESOLUTIONS ADOPTÉES

Résolution sur la promotion de la démocratie, de la gouvernance, des droits, de la paix, de la sécurité et droits de l'homme en Afrique

Notant que la démocratie en Afrique se perpétue et devient l'unique solution après des décennies d'aventurisme militaire en matière de gouvernance, et que par conséquent la démocratie constitutionnelle et la gouvernance, la pluralité, l'Etat de droit et l'organisation d'élections pour l'obtention ou le renouvellement de mandat constituent certaines des exigences non négociables des citoyens qu'ils sont résolus à défendre;

Reconnaissant que la décision de l'Union africaine d'abandonner le principe de non-ingérence pour celui de non-indifférence en ce qui concerne la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance tel que stipulé dans l'Acte constitutif de l'UA et la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance contribue à proscrire les changements anticonstitutionnels de gouvernement;

Reconnaissant les sacrifices consentis par les travailleurs, les syndicats, les citoyens et autres acteurs non-étatiques dans le passé et leurs efforts pour l'enracinement de la démocratie en Afrique, et notamment les valeureuses contributions des syndicats et des peuples de Tunisie, du Burkina Faso et autres pays où les citoyens ont organisé des actions collectives pour défendre leur démocraties, la constitution et le bien-être sont louables et ont un caractère inspirant;

Notant que même si la démocratie enregistre une progression sur le continent, il subsiste toujours des vestiges de l'esclavage, du colonialisme et la pratique de l'absolutisme dans certains territoires africains qui constituent des défis pour sa consolidation. En Mauritanie, les pratiques esclavagistes subsistent toujours. En ce qui concerne le Sahara occidental, la question de la décolonisation qui n'a pas été résolue entièrement et efficacement, même si ce territoire a été reconnu par l'Union africaine comme un territoire disposant du droit à l'autodétermination. L'absolutisme règne au Swaziland qui reste la dernière monarchie absolue en Afrique et où la liberté d'association, de réunion et d'expression sont considérées comme un délit;

Notant que les frustrations des citoyens sont sans cesse grandissantes et que très peu d'entre eux connaissent et jouissent des dividendes de la démocratie et de la gouvernance comme le témoignent la répression des libertés civiles en particulier, les restrictions imposées sur la liberté d'association, d'expression et de divergence de points de vue; les restrictions sur la participation des femmes à la gouvernance ; le chômage massif qui ne cesse d'augmenter; le coût de vie exorbitant, et le peu d'accès à la prestation de service public. Ces frustrations entraînent de sérieux mécontentements, notamment dans le contexte où les gouvernements élus, au lieu de travailler pour l'amélioration des conditions de vie de leurs administrés et circonscriptions électorales, œuvrent plutôt à satisfaire les entreprises et l'élite privilégiée, constituant ainsi de véritables menaces à la démocratie en Afrique;

Exprimant la préoccupation que bien souvent, les politiciens et les partis politiques considèrent les élections comme un moyen de conquérir le pouvoir pour leur enrichissement personnel au lieu d'assumer de véritables responsabilités. A cet effet, ils mobilisent et manipulent des ressources financières, ethniques, religieuses et organisent même la violence pour gagner les élections. Ils sont aidés en grande partie par le principe électoral du gagnant emporte tout qui est prédominant sur le continent;

Exprimant les sérieuses préoccupations que les conflits civils et armés sur le continent, notamment dans le Sud-Soudan, en Somalie, dans certaines régions de la République démocratique du Congo, en République Centrafricaine et maintenant au Burundi entraînent et exacerbent les crises humanitaires, aggravent les déplacements internes, transforment les citoyens en réfugiés et contribuent à l'apatridie d'autres, contribuent à l'augmentation des cas de viol comme arme de guerre, constituent un frein au développement et détruisent l'espoir et l'avenir des enfants car ils sont recrutés comme enfants soldats, retardent le progrès et sapent la sûreté, la sécurité et le bien-être des populations ;

Condamnant fermement les attaques perpétrées par des groupes criminels et terroristes organisés tels que Al-Shabaab, Boko Haram, Ansar al-Sharia, Al-Qaïda au Maghreb islamique et l'Armée de résistance du Seigneur, entre autres, qui continuent de décimer des vies, de fausser les conditions de vie, de détruire les biens, les communautés et leurs espoirs;

Saluant l'esprit tenace et la résilience de nos populations pour ne céder ni à la peur ni à la panique que sous-tendent les attaques sans conscience, nous saluons également leur détermination à travailler avec leurs gouvernements dans la lutte pour vaincre ces éléments extrémistes criminels;

Par conséquent, affirmant que les actions organisées des citoyens pour la défense et la promotion de la démocratie, ainsi que pour une gouvernance responsable et à l'écoute des populations vont accroître les avantages des populations en matière de bien-être, de bonheur, de paix, de sécurité et des droits humains, nous décidons ce qui suit:

Nous nous félicitons de la manifestation de volonté politique de l'Union africaine d'insister sur l'acceptation du changement constitutionnel comme seul moyen légitime de changement de pouvoir politique. Nous félicitons également l'UA pour son abandon de la vieille pratique de la non-ingérence à celle de non-indifférence dans les cas où les droits humains sont bafoués. Néanmoins, nous invitons à de la cohérence et à continuer d'œuvrer en vue de consolider cette nouvelle pratique de non-indifférence;

Nous poursuivrons notre œuvre d'amélioration de nos organisations pour une intégration et une consolidation effectives des pratiques et de la culture démocratiques;

Nous continuerons d'organiser et de mobiliser les travailleurs et nos populations pour la défense de nos constitutions et la démocratie durement acquise afin qu'elles assurent la jouissance d'avantages véritables et durables pour TOUS. En termes spécifiques, nous allons organiser des marches, rassemblements et manifestations, des actions de vigilance et de dénonciation pour inviter à la prestation efficace des services publics, la création d'emplois et le paiement de salaires minimum décents, et nous allons également nous insurger contre la corruption dans le secteur public et dans le secteur privé;

Nous continuerons d'exiger le renforcement des obligations des citoyens envers leurs sociétés en même temps que nous nous servirons de l'éducation pour lutter contre l'utilisation inconsidérée des espaces d'expression;

Nous continuerons d'exiger, de soutenir et d'organiser des actions de solidarité pour les peuples du Sahara occidental, du Soudan du Sud, du Swaziland, de la Somalie, de la République centrafricaine, du Burundi et autres dans leurs luttes de libération, de démocratie multipartite, de justice sociale et pour mettre un terme à la fragilité de l'État;

Des campagnes de plaidoyer et autres actions concrètes seront élaborées et exécutées pour emmener les gouvernements africains à prendre leurs responsabilités en ce qui concerne les normes telles que les stipulent les chartes et protocoles de l'UA, ainsi que les autres instruments internationaux qui encouragent la démocratie et la gouvernance efficace;

Nous invitons les gouvernements africains à consentir à de véritables et nécessaires efforts pour renforcer et améliorer l'environnement pour une application des principes de l'Etat de droit de manière à renforcer la reddition de comptes et lutter contre la culture de l'impunité;

Nous continuerons de défendre et de soutenir l'adoption d'une Commission électorale africaine pour la supervision et la gestion des élections en Afrique comme moyen de réduction du coût des élections, des conflits et la violence, et pour accroître l'équité, la crédibilité et l'acceptation des résultats des élections. Nous continuerons également de plaider en faveur de l'autonomisation des femmes pour assurer leur participation et leur inclusion dans les mécanismes de gouvernance de nos sociétés;

Nous continuerons par élaborer des stratégies sur la façon d'améliorer notre engagement et l'utilisation des structures existantes de l'Union africaine et celles des blocs économiques régionaux pour la promotion des droits de l'homme et le bien-être des citoyens, et notamment celles de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Parlement panafricain, le Conseil économique, social et culturel;

Nous nous engageons à défendre la demande pour une mise en œuvre réelle et cohérente du programme 2063 de l'Union africaine, notamment en ce qui concerne les aspirations à la démocratie constitutionnelle, à la bonne gouvernance, aux élections et à la gestion de la diversité, à l'industrialisation grâce à la valeur ajoutée aux richesses minérales et matérielles de l'Afrique, au chômage des jeunes, à l'autonomisation des femmes, à l'éducation tertiaire, à la sécurité intérieure et hydrique.

Nous continuerons par exhorter nos gouvernements et à les soutenir dans la conception et la mise en œuvre d'une sécurité globale et une architecture de paix qui va freiner les conflits civils et sectaires et vaincre le terrorisme et autres formes de crimes violents sur notre continent et dans le monde;

Nous saluons et soutiendrons l'Initiative « Faire taire les armes d'ici à 2020 » de l'UA et l'opérationnalisation de la Force africaine en attente visant à lutter contre la prolifération des armes et à endiguer les conflits armés et la violence criminelle, et à contribuer au maintien de la paix;

Tout cela se fera en collaboration avec les organisations progressistes de la société civile dans le cadre de nos efforts de mobilisation, afin que notre démocratie travaille pour nos sociétés et populations.

Résolution sur le Renforcement de la démocratie syndicale interne et la liberté d'action des travailleurs

Contexte

1. L'essence et la nature du syndicalisme progressiste sont les traditions de masse, les mandats des dirigeants, les consultations et le retour d'information ainsi que la mobilisation populaire autour de toutes les questions qui affectent les membres et la société en général.
2. Cependant, il est devenu clair que dans la plupart des cas, des syndicats n'arrivent pas à remplir ces conditions, ce qui entraîne la déconfiture organisationnelle et politique, la fragmentation, le déclin des membres, la perte de confiance, la distance entre les dirigeants et les membres, les espoirs non comblés et déçus, la collaboration avec des éléments de la classe dirigeante et des employeurs au détriment des intérêts des travailleurs voire la corruption et la non-reddition de comptes, le manque de transparence et de mandat des dirigeants. La concentration du pouvoir entre les mains de quelques-uns voire d'une seule personne est la principale raison pour laquelle la démocratie interne n'est pas possible, à moins que tous les membres soient impliqués dans la gestion de l'organisation. La fragmentation entraîne la concurrence pour les ressources rares et pour les mêmes membres et accentue les hostilités entre les différentes confédérations.
3. Les événements internationaux et nationaux récents ont causé partout des changements rapides qui ont ouvert la voie au développement de la démocratie en Afrique. Dans ce contexte, le mouvement syndical ne peut pas se permettre d'être en marge de cette dynamique en restant figé sur des pratiques de management syndical dépassées et caractérisées par l'absence d'une véritable participation des membres.
4. Le mouvement syndical africain est de plus en plus confronté à des problèmes internes qui l'empêchent de fonctionner démocratiquement. En effet, la gouvernance syndicale est souvent tellement rigide que la base n'est pas suffisamment consultée. A cela s'ajoutent un déficit de communication interne, une insuffisance de ressources humaines et une faible capacité de mobilisation et d'organisation des membres. En plus, le mouvement syndical africain est toujours confronté aux faiblesses suivantes :
 - 4.1 Une faible participation des jeunes, des femmes et d'autres groupes vulnérables, par exemple les groupes minoritaires d'handicapés, les travailleurs de l'économie informelle, les immigrés, etc.
 - 4.2 Une faible conscience de la classe ouvrière et le manque de cohésion idéologique
 - 4.3 Le manque de mandat dûment donné par les travailleurs, c. à d. que les dirigeants agissent sur la base de leurs propres idées ou intérêts.
5. La démocratie interne est également compromise par une dépendance excessive vis-à-vis des financements conditionnels et des tutelles dont les sources sont à l'intérieur et à l'extérieur du continent. Ces différentes sources détiennent un pouvoir dans les affaires concernant le syndicat, d'où la perte de contrôle par les membres de la direction et de la posture effective du syndicat.
6. Le Congrès reconnaît que les exigences d'efficacité de l'action syndicale dans le processus de développement durable nécessitent un renforcement interne et un fonctionnement démocratique en tant que conditions indispensables pour contribuer au développement de la démocratie dans

l'ensemble de la société et une gestion plus concertée de nature à promouvoir l'émancipation collective et à répondre à l'espoir des travailleurs d'accéder à un travail décent.

Par conséquent, le Congrès réaffirme que :

1. Le pouvoir de la classe ouvrière ne peut naître que de la capacité des travailleurs eux-mêmes à s'organiser, à agir, en tant que pouvoir collectif qui vient de la base et non d'en haut ni de loin. Le poids du nombre et une organisation efficace sont également importants.
2. Le pouvoir des travailleurs ne peut se construire sans un éveil de conscience qui doit s'édifier progressivement, étape par étape, pour opérer une élévation de la conscience de classe qui implique un changement de mentalité et une aptitude à analyser de façon critique chaque situation en vue de la transformer.
3. La CSI-Afrique, en tant que mouvement syndical fondé sur la solidarité syndicale des travailleurs, est une organisation de masse qui implique un besoin intense de mobilisation, de communication, d'information et d'éducation. Pour se développer normalement et offrir de meilleurs services à ses membres, la CSI-Afrique a besoin de créer à tous les niveaux, une synergie des membres des organisations syndicales qui lui sont affiliées.
4. Cependant, cette synergie ne peut être suscitée que par une action coordonnée de plusieurs dynamiques sociales qui concourent à l'engagement des travailleurs dans divers secteurs de l'économie.
5. La communication devient un élément essentiel dans les échanges d'idées, d'expériences et de connaissances qui permettent la réalisation de consensus sur le projet commun à réaliser aussi bien entre les travailleurs d'une même entreprise, d'une même nation, d'une région voire au plan mondial.

Le Congrès préconise que :

1. La priorité soit accordée aux points d'action suivants :

1.1

- Le développement des compétences des délégués syndicaux et des membres
- Le développement politique et idéologique, en particulier des études d'économie politique, comme fondement ou outils d'analyse pour aider les travailleurs à mieux comprendre le monde et leur situation.

1.2 Une formation spécialisée et technique pour certaines catégories telles que les dirigeants, les spécialistes de l'organisation et d'autres cadres stratégiques du mouvement ouvrier.

2. Soutenir la formation en communication pour développer la capacité des travailleurs à communiquer efficacement, à mobiliser, à négocier, à gérer des conflits, à discuter de façon critique et à former des coalitions.
3. Promouvoir le respect et la pleine application de la liberté syndicale et du droit de négociation tels que stipulés dans les conventions N° 87 et 98 de l'OIT ;
4. Contraindre les organisations affiliées au respect de leurs textes fondamentaux par la tenue effective et régulière des différentes instances ;

5. Promouvoir la synergie avec et entre les syndicats (y compris les FSI), les organisations qui soutiennent les travailleurs, les mouvements sociaux et les organisations communautaires dans le domaine de l'organisation.

Le Secrétariat de la CSI-Afrique doit développer un système permettant aux affiliées de rendre compte régulièrement à la CSI-Afrique des progrès dans ces domaines.

Résolution sur la promotion de l'unité syndicale

Contexte

1. Le pouvoir des travailleurs est dans leur force d'organisation et d'unité. Le nombre de victoires que les travailleurs peuvent remporter est directement lié à leur force d'organisation et à leur capacité à défier effectivement le pouvoir de la classe dirigeante, pas en tant qu'individus mais en tant que force unie et très organisée. Par conséquent, c'est notre devoir historique et pratique d'assurer l'unité des travailleurs sur tous les lieux de travail, dans toutes les communautés, dans tous les pays, dans toutes les régions et, enfin, sur tout le continent.
2. Depuis l'avènement du capitalisme, l'unité et la solidarité ont été importantes pour le pouvoir de la classe ouvrière. Celle-ci doit être au centre de toutes nos initiatives. Notre continent, plus que tout autre continent, a besoin d'un mouvement syndical fort, organisé et uni. D'où l'urgence d'enclencher un processus de rassemblement des différentes centrales syndicales en une puissante fédération qui représentera les multiples intérêts et aspirations de tous les travailleurs du continent.
3. Dans le contexte africain, l'instabilité politique, la mauvaise gouvernance, l'absence de protection sociale, les emplois précaires, le chômage, l'exacerbation de la pauvreté, le non-respect des normes internationales du travail et les législations du travail, la faiblesse de sécurité et santé au travail, les privatisations, les licenciements, la dérèglementation, l'expansion du secteur informel ont placé les syndicats devant de nouvelles responsabilités afin de mettre en place un système d'une plus grande justice sociale.
4. Le Congrès constate avec une grande préoccupation qu'au niveau national, l'unité reste un grand défi et que le phénomène de prolifération et de fragmentation des syndicats perdure. Dans plusieurs pays, il existe une demi-douzaine voire plus de confédérations syndicales qui se font concurrence pour la même place et les mêmes membres, ce qui affaiblit l'unité des travailleurs et le pouvoir des travailleurs organisés au seul bénéfice du patronat.
5. Cette fragmentation syndicale est dans bien des cas le résultat de l'absence de démocratie interne, de reddition de comptes et de transparence dans la gestion des syndicats. Dans d'autres cas, il existe des relations de tutelle entre les syndicats et les partis politiques qui ont tendance à créer des syndicats « satellites » qui ne sont que de simples courroies de transmission des pressions et des intérêts des partis politiques concernés et ce, au détriment des intérêts de la classe ouvrière. Une autre facette de cette question très complexe est imputable aux relations et influences historiques des organisations internationales qui les maintiennent jalousement dans leur giron, tout en définissant leur programme. A tout cela s'ajoutent les ambitions égoïstes et personnelles qui conduisent au sectarisme, à des duplications et à des superstructures bureaucratiques qui sont contraires aux intérêts des travailleurs.
6. Nous préconisons par ailleurs la synergie des actions entre la CSI-Afrique et l'OUSA, contre la prolifération et la fragmentation des syndicats au niveau national en Afrique. Cela constituerait un grand pas en avant dans la marche vers un mouvement syndical panafricain fort.

Le Congrès réaffirme par conséquent que :

7. Il est de plus en plus urgent que les intérêts des travailleurs africains passent avant d'autres considérations pour nous assurer que nous pouvons construire un mouvement syndical fort et uni qui a entièrement la confiance des travailleurs grâce à sa force d'organisation, à son efficacité en matière de négociations et à son affirmation politique dans la défense et la représentation de leurs aspirations.
8. Le Congrès réaffirme que le mouvement syndical doit être subordonné aux aspirations et aux besoins des travailleurs et accorder la priorité à leurs besoins urgents liés à la justice sociale et à l'égalité des droits afin de créer les conditions nécessaires à un développement effectif qui place les intérêts des travailleurs comme une priorité.
9. Les faiblesses et la fragmentation du mouvement syndical africain persistent et le rendent incapable de défendre convenablement les intérêts des travailleurs.
10. Il manque de volonté politique dans certains milieux pour soutenir l'objectif d'un mouvement syndical uni. A cet égard, nous affirmons l'urgence de construire un mouvement syndical panafricain viable, fort et indépendant ancré dans les perspectives concrètes d'émancipation du continent, de lutte des classes et d'unité des travailleurs.
11. L'unité et la solidarité de la classe ouvrière est la source de vie d'un syndicalisme efficace.

Par conséquent, le Congrès préconise :

1. L'élaboration d'une feuille de route de l'unité d'action syndicale au niveau national qui sera entièrement réalisée à l'horizon 2019. Cette feuille de route comprendra un chronogramme clair, des processus et des réalisations attendues, et ce, dans le but de réaliser l'unité des travailleurs africains. La feuille de route devra également comporter des processus à tous les niveaux (national et sectoriel). Aussi, il faut encourager et soutenir les exemples de bonnes pratiques sur l'unité d'action syndicale.
2. La définition d'un calendrier de rencontres périodiques entre les différentes fédérations nationales pour promouvoir la coopération et des consultations régulières entre elles et définir un code de conduite devant régir un cadre d'unité d'action renforcé entre ces fédérations et confédérations ;
3. La mise en place des (structures) intersyndicales au niveau national et dans les différents secteurs professionnels tout en restant ouvert aux autres confédérations non membres de la CSI-Afrique. Cela inclut également l'appui aux initiatives d'unification des affiliées, d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de leurs structures en vue d'élargir leur base et pour promouvoir l'unité d'action à tous les niveaux ;
4. Développer des campagnes d'élaboration et mise à niveau de législations du travail progressistes dans nos différents pays, lesquelles feront la promotion de l'unité et des négociations collectives efficaces.

Résolution sur la participation efficace, coordonnée, axée sur des activités et actions des syndicats africains dans les processus de développement

Notant que:

1. L'architecture économique mondiale actuelle est socialement injuste et économiquement défavorable pour l'Afrique;
2. En raison de la mondialisation néolibérale (dont l'architecture est inhérente aux politiques d'austérité structurel -PAS) adoptés par les pays africains au cours des trois dernières décennies, nos économies n'ont pas été en mesure de réaliser le développement pour tous,
3. Malheureusement, le programme d'intégration régionale africaine n'a pas été encouragé et a été plutôt lent dans la politique et dans la pratique à cet égard;
4. . Il est à noter que certains pays africains ont enregistré une croissance économique positive, toutefois, dans la plupart des cas, la croissance n'a pas été durable, et n'a donc pas créé d'emplois;
5. Les économies africaines restent fortement tributaires de l'industrie extractive, ce qui témoigne d'un faible développement industriel, faisant du continent un importateur net de la plupart de ses besoins;
6. L'écart entre la croissance économique et les besoins et les aspirations des peuples africains est évident;

Sachant que:

1. L'Afrique reste l'un des continents les plus marginalisés au monde.
2. L'Afrique est d'abord et avant tout responsable de son propre développement et de l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.
3. La nécessité de transformer les économies africaines telles que prévu dans le programme 2063 de l'Union africaine - qui exhorte les Africains à prendre leur destin dans leurs propres mains - exige changement de mentalité.
4. La forte dépendance des exportations de ressources minérales sans valeur ajoutée n'est pas un processus durable, et ainsi, les syndicats devraient faire la promotion de la mise en œuvre de la vision africaine de l'industrie minière adoptée en 2009 par les chefs d'Etat africains comme un outil de lutte contre la dépendance sur les ressources minérales,
5. L'Afrique devrait sans hésiter commencer à mobiliser des ressources au niveau interne pour réaliser son développement. Tous les efforts visant à freiner les entrées et sorties de capitaux de l'Afrique doivent être renforcés et bien coordonnés,
6. Notre engagement pour la réalisation des buts et objectifs pour mettre fin à la pauvreté, encourager le travail décent, assurer une éducation de qualité, fournir des services publics, des infrastructures et des politiques de protection sociale, réduire les inégalités, promouvoir la participation des femmes dans la main-d'œuvre et améliorer les politiques fiscales, salariales et de protection sociale en conformité avec le cadre de développement universel adopté par tous les dirigeants du monde en septembre 2015
7. De même, les cadres internationaux de développement tels que les ODD (Agenda 2030), le Partenariat mondial pour une coopération efficace (GPEDC), et les processus de la CCNUCC pourraient constituer l'impulsion nécessaire à la réalisation de programmes de développement durable pour le continent africain.
8. Les syndicats africains ont la responsabilité de faire respecter les principes de la démocratie aux niveaux national et continental et doivent veiller à ce qu'ils soient les

facilitateurs requis pour la croissance économique, la prospérité et le progrès social

9. . Enfin, alors que les syndicats reconnaissent le rôle du secteur privé dans le développement, nous savons également que leur but ultime est la maximisation du profit quelque soit le coût.
10. Toutefois, nous ne reconnaissons qu'il ya des entreprises qui se sont engagées à respecter des modèles d'affaires responsables qui tiennent compte des besoins et des besoins de développement ambitieux des pays dans lesquels elles sont implantées.
11. Nous sommes donc ouverts à l'engagement, tout en notant que l'objectif global de développement est finalement la mise en place d'un développement national inclusif – qui met l'accent sur la réduction de la pauvreté et des inégalités socio-économiques qui sont primordiales pour tout partenariat efficace.

Par conséquent, nous décidons que la CSI Afrique et son Institut de recherche et d'éducation (ALREI) :

1. Assurent la coordination de la recherche et des campagnes de sensibilisation sur la motivation de ses affiliés qui travaillent sur la transformation structurelle des économies africaines;
2. Assurent la facilitation grâce au renforcement de capacité et la formation, la recherche, le suivi et les compétences en matière d'évaluation qui permettront de renforcer les centres nationaux dans leurs activités d'évaluation des initiatives de développement au niveau national et favoriser les échanges inter régionaux et l'apprentissage.
3. Assurent la mise en œuvre des programmes sur les cadres économiques et de développement en vue de développer et de susciter des débats sur la forme que devrait prendre la transformation structurelle et le rôle des affiliés à cet effet
4. Mènent des politiques et stratégies aux niveaux régional, sous-régional et national pour renforcer les travaux réalisés par ses affiliés grâce au plaidoyer.
5. Entreprennent un examen des propositions issues de la présente réunion en ce qui concerne le secteur formel par rapport au secteur informel, en notant aussi bien les défis que les opportunités, et en donner des instructions à ses affiliés
6. Soutiennent et renforcent la capacité de l'Institut de recherche et d'éducation de la CSI-Afrique (ALREI) pour lui permettre d'être en mesure d'intervenir de façon stratégique dans processus de développement pour et au nom de la CSI-Afrique et de ses affiliés.
7. Soutiennent et encouragent le travail du Réseau pour le développement des syndicats africains visant à revitaliser et coordonner les activités de développement des syndicats sous la coordination du groupe de réflexion politique de la CSI-Afrique, l'Institut africain de recherche et d'éducation (ALREI).

Résolution sur la migration de travail lors du 3^e congrès des délégués de l'organisation régionale africaine de la Confédération des Syndicats Indépendants (CSI-Afrique)

Reconnaissant que la migration de travail constitue essentiellement un phénomène humain naturel et historique, principalement motivée par la recherche d'opportunités d'emploi et la survie, elle continuera de faire partie intégrante du dynamisme de l'existence humaine, d'autant plus encore que nous remarquons que les déplacements sont prépondérants au sein des mêmes zones géographiques;

Notant que la mondialisation néolibérale aggrave la pauvreté et les inégalités, tout en contribuant au mécontentement général et à la fragilité de l'État, avec la majorité de la richesse mondiale concentrée entre les mains de la classe minoritaire privilégiée. Cette analyse qui vient s'ajouter à l'incapacité du gouvernement à protéger les droits socio-économiques des citoyens, aux effets du changement climatique et aux éternels conflits civils armés continuent jouer le rôle de déclencheur des « facteurs d'impulsion » de la migration”;

Affirmant que les travailleurs migrants contribuent fortement au développement des pays d'origine, de transit et de destination. Par conséquent, nous rejetons le discours qui considère l'émigration comme un problème. La crise mondiale de la migration qui a causé d'innombrables pertes en vies humaines suite aux voyages désespérés à travers le désert du Sahara, la mer Méditerranée et à travers diverses autres frontières de passage sont évitables et témoignent des défaillances de la gouvernance mondiale en matière de migration; il faudra une collaboration mondiale bien au-delà de celle de l'accord du récent sommet UA-UE de La Valette sur les migrations visant à renvoyer les migrants africains de force, en échange de l'aide au développement;

Notant avec grande préoccupation la situation des travailleurs migrants qui continuent d'être victimes de certains abus comme le racisme, la discrimination, les abus et les violations de leurs droits, l'inégalité, la xénophobie, l'exploitation, le travail forcé et la traite des êtres humains, les attaques, les stéréotypes qui leur sont souvent appliqués, y compris sur la base de religion ou de croyance;

Exprimant vivement nos préoccupations à l'encontre des pratiques qui se multiplient où les accords de migration sont regroupés avec les accords commerciaux, contribuant ainsi et augmentant le degré de violation des droits humains des travailleurs migrants, produisant une concurrence déloyale, intensifiant les rivalités entre travailleurs migrants et locaux et sapant les droits et le bien-être des sociétés;

Reconnaissant que les femmes et les filles représentent près de la moitié de l'ensemble des migrants au niveau international, et que les mesures pour remédier à leur situation particulière et à la vulnérabilité des femmes et des filles migrantes, grâce à l'intégration entre autres d'une dimension sexospécifique dans les politiques et au renforcement des lois au niveau national, des institutions et programmes de lutte contre la violence sexiste, la traite des personnes et la discrimination à leur encontre sont nécessaires et urgentes;

Exprimant la préoccupation que la ratification des instruments pertinents en matière de protection et de promotion des droits des migrants en Afrique a été très faible, ce qui explique en partie la mise en œuvre et l'application insuffisante desdits instruments;

Exprimant de vives préoccupations au sujet de la vague croissante d'accords sur la migration de travail entre les gouvernements africains et leurs homologues dans les États du Golfe où le système *Kafala* qui exploite les travailleurs migrants reste le même dans une grande mesure, et où la législation du travail expose les migrants à l'exploitation et aux abus de façon tacite, y compris les nombre sans cesse grandissant et ahurissant de décès de migrants africains notamment dans les secteurs du bâtiment et du travail domestique ;

Exprimant des craintes au sujet de l'absence de politique en matière de migration de travail et du manque d'un plan de réglementation des recrutements, ce qui explique que les travailleurs migrants sont exposés à des séries et à des niveaux divers d'exploitation et d'abus atroces et de crimes, dont la traite des êtres humains, la prostitution et l'esclavage déguisés en recrutement de la migration de travail;

Exprimant la crainte que l'insécurité croissante due notamment au terrorisme, aux conflits civils et sectaires continuent de créer des crises de réfugiés et d'exacerber les souffrances et la misère des réfugiés;

Réitérant notre engagement à promouvoir une approche fondée sur les droits à la migration de travail, à prévenir et lutter contre la traite des personnes, à protéger les victimes de la traite, à prévenir et lutter contre le trafic illicite de migrants;

Réaffirmant notre ferme soutien à la Déclaration de l'Union africaine datant de juillet 2015 ici sur les migrations et visant la protection des migrants, et la promotion de l'intégration et du développement de l'Afrique;

Prenons les résolutions suivantes:

Nous invitons à une meilleure compréhension des schémas de migration au sein et entre les régions grâce à la recherche d'une part et à la collecte et l'analyse de données statistiques d'autre part. La CSI-Afrique et ses affiliés continueront d'entreprendre des recherches pertinentes et procéderont à la collecte et à l'analyse de données en vue de renforcer leur engagement et leurs contributions à la gestion de la migration de travail sur le plan international.

Nous continuons d'inviter nos gouvernements à mettre en priorité l'industrialisation car nous sommes convaincus que cela contribuera à la transformation de notre continent, accélérera la création de valeur ajoutée et d'emplois étant donné que quatre-vingt dix pour cent des flux migratoires sont causés par l'emploi. Nos gouvernements sont invités à se consacrer à assurer la livraison et la sécurité de la prestation de services publics de qualité en vue de promouvoir la stabilité, l'égalité et la prospérité partagée. La migration du travail ne pourra produire des avantages que si les travailleurs ont des emplois décents et si leurs droits sont respectés. Ainsi, la migration devient un choix et non une nécessité absolue.

L'organisation et la mobilisation des travailleurs migrants constitueront un point prioritaire dans le programme de notre organisation. Nous allons continuer à encourager les accords syndicaux bilatéraux et multilatéraux en matière d'organisation aussi bien au sein qu'à l'extérieur de notre continent. Nous allons continuer à défendre le droit à la liberté d'association et de négociation collective pour tous les travailleurs, les migrants inclus;

Nous ferons une campagne agressive pour la défense, la protection et la promotion des droits des migrants. Notre campagne s'emploiera à dénoncer toutes formes de discrimination, les stéréotypes et l'exploitation des migrants et de leurs familles, y compris le battage médiatique qui met la concurrence entre les travailleurs et en leur sein. Cette campagne mettra également l'accent sur la sensibilisation et l'éducation de nos travailleurs et du public en ce qui concerne les questions de migration. Ainsi, nous allons consciemment intégrer les questions de migration dans notre éducation syndicale.

Nous soutenons pleinement et travaillerons avec les communautés économiques régionales et les gouvernements nationaux pour assurer la mise en œuvre effective de la déclaration de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine lors de sa 25^e session ordinaire tenue en Juillet 2015 sur la migration à Johannesburg en Afrique du Sud, visant à protéger les migrants et à promouvoir l'intégration et le développement de l'Afrique;

Nous travaillerons avec nos gouvernements pour veiller à l'adoption et à l'exécution de politiques et pratiques saines en matière de migration de au niveau national, régional et international. Notamment, nous allons continuer à exiger une réglementation efficace en matière de recrutement en ce qui concerne la migration de travail et l'accès à la justice doit être facilité pour dénoncer les accords de migration qui violent les droits humains des travailleurs migrants;

Nous allons continuer à exiger la mise en place ou l'amélioration le cas échéant, de politiques nationales et régionales de lutte contre le trafic d'êtres humains et le renforcement de la coopération sur la prévention, la poursuite des trafiquants et la protection des victimes de la traite ; nous allons encourager les États membres à ratifier, adhérer à et mettre en œuvre les instruments internationaux pertinents sur la prévention et la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, et aboutir également à des mécanismes de sanctions fortes pour dissuader l'impunité;

Nous encourageons les États membres à coopérer sur les programmes de mobilité qui facilitent la migration en toute sécurité, ordonnée et régulière, y compris grâce aux accords de mobilité de la main-d'œuvre. À cet égard, la CSI-Afrique et ses affiliés continueront à engager les gouvernements africains à éviter la concurrence en matière de migration de travail qui conduit à un nivellement par le bas;

Nous exhortons les gouvernements africains à veiller à la séparation des accords de migration de travail des accords commerciaux, étant entendu que les travailleurs migrants sont des êtres humains, et non des marchandises;

Nous exhortons nos gouvernements à faire preuve de prudence et discernement dans le cadre d'accords bilatéraux de travail, notamment avec les pays du Golfe et à veiller à formuler clairement des dispositions adéquates pour la préservation, la protection et la promotion des droits des migrants dans lesdits accords;

Nous travaillerons avec nos gouvernements à veiller à ce que les pays africains disposent de mécanismes de réponse rapide et de soins pour les migrants dans leurs pays de transit et

d'accueil, dont des système d'accès facile, rapides et gratuits pour le rapatriement et la réintégration des migrants qui souhaiteraient rentrer chez eux;

Nous nous engageons à renforcer les capacités des syndicats pour leur permettre de prendre part avec efficacité et contribuer à la gestion de la main-d'œuvre et aux processus et activités du programme conjoint de l'Union africaine – Union européenne - Organisation internationale du Travail – Organisation internationale pour les migrations sur la migration de travail (PCMT).

Nous encourageons les gouvernements africains à travailler de toute urgence à la création d'un forum interrégional sur la migration de travail avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG), similaire à celui existant actuellement entre les pays asiatiques qui sont les pays d'origine et les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) qui sont les pays de destination. Ledit forum sera tripartite et composé des responsables du ministère du Travail, des employeurs et des représentants des organisations de travailleurs;

Nous nous engageons à renforcer la campagne pour emmener les gouvernements africains à ratifier et appliquer les normes internationales sur le travail et les droits humains. Cela va inclure la ratification des conventions suivantes de l'OIT : la convention 97 sur les travailleurs migrants; la convention 143 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), et la convention 189 sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, de même que le Protocole sur le travail forcé et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles;

Nous exhortons les gouvernements africains à élaborer de véritables lois, politiques et pratiques pour la gestion des réfugiés;

Nous exhortons nos gouvernements à fournir des ressources adéquates pour l'emploi et les relations de travail, pour la supervision des ministères et organismes et leur permettre de remplir de meilleure manière et avec efficacité leurs mandats de supervision et de réglementation. À cet égard, nous continuerons à engager nos gouvernements pour exiger et obtenir de meilleurs régimes d'inspection du travail, la facilité d'exécution des droits et avantages des migrants, et des politiques et pratiques d'agences de recrutement des migrants.

Résolution sur la transformation structurelle, intégration régionale et mobilisation des ressources

Plus de cinquante ans après les indépendances, l'Afrique est à la recherche d'un modèle approprié pour impulser une réelle croissance économique et le progrès social, bases du développement de tout pays. Les différentes politiques mises en œuvre en Afrique au lendemain des indépendances jusqu'à nos jours n'ont contribué qu'à maintenir le continent dans une situation de dépendance et de marginalisation vis-à-vis des autres continents.

Avec l'immensité de ressources naturelles (mines, terres et autres) dont dispose l'Afrique, le continent ne représente qu'environ 1% de la valeur ajoutée manufacturière mondiale et 3% des échanges commerciaux du monde. L'agriculture, principale occupation de la majorité des populations (plus 70%) est demeurée dans un état rudimentaire contribuant faiblement à la création de la richesse nationale. Le continent connaît également un déficit d'infrastructures aussi bien énergétiques que de transport et de communication capables de contribuer à l'expansion des activités dans les différents secteurs et à la création d'emplois décents, productifs et générateurs de revenus substantiels. Comme conséquences directes, dans de nombreux pays du continent, le chômage et le sous-emploi constituent le vécu quotidien de bon nombre de populations, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural qui pour survivre n'ont d'autres recours que des emplois précaires souvent procurés par l'économie informelle.

La situation de dépendance du continent vis-à-vis du reste du monde n'est que le résultat du modèle de développement inégal imposé à l'Afrique depuis la période coloniale. Ce modèle est à l'origine de l'économie politique africaine qui a confiné les colonies aujourd'hui Etats dans un système économique basé sur la production de ressources minérales et agricoles à bon marché, destinées aux industries des puissances colonisatrices dans un système libéral. Avec la reprise économique en Afrique de ces cinq dernières années qui est certes, une réalité eu égard au fort de taux de croissance du PIB enregistré (2,7% en 2009 à plus de 5,5% en 2013), l'Afrique avec ses 54 Etats est confrontée à de nombreux défis de développement : pauvreté et inégalités, chômage et sous-emploi, déficit de protection sociale, dénis de droits des humains et syndicaux, maladies, mauvaise gouvernance, conflits politiques et sociaux, migrations, etc.

Tenant compte de ces réalités, il y a donc nécessité pour le mouvement syndical de réfléchir sur de nouvelles alternatives en faveur du développement en Afrique

Le Congrès réaffirme par conséquent que :

1. Des mesures décisives doivent être adoptées pour veiller à ce que les ressources naturelles abondantes du continent soient développées au profit du peuple afin de réduire le chômage, la pauvreté, l'endettement des gouvernements et l'écart croissant entre les individus et les pays pauvres d'une part et les riches d'autre part.
2. Face à ces défis de développement et tenant compte des réalités des pays africains, il y a donc nécessité pour le mouvement syndical de réfléchir sur de nouvelles alternatives en faveur du développement en Afrique. Le catalyseur, de ces nouvelles alternatives devra semble-t-il être la transformation structurelle en lien avec les six domaines d'action définis.
3. Parmi ces domaines, l'intégration régionale apparaît comme un axe essentiel de la stratégie de développement continental. L'intégration régionale qui est un vieux rêve des leaders politiques lors de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine, a été réhabilitée avec la refonte en Union Africaine. Mais le bilan des processus

- d'intégration régionale en Afrique est mitigé. Il faut maintenant en faire le bilan et proposer des alternatives crédibles pour l'intégration des peuples et des sociétés du continent.
4. Les processus d'intégration régionale doivent viser la construction d'une communauté d'intérêts avec des Etats responsables et démocratiques qui respectent les droits de l'homme, des femmes et des travailleurs. Les gouvernements doivent jouer un rôle de premier plan dans la mise en application des programmes de développement en Afrique. Ces programmes doivent être fondés sur des stratégies à long terme et des institutions solides et doivent promouvoir le dialogue social.
 5. Les principes et les valeurs de l'intégration régionale sont importants pour les syndicats africains et doivent être conformes à l'internationalisme progressiste. En outre, le nouveau syndicalisme dont se réclame la CSI-Afrique repose sur l'idée de globalisation de la solidarité et de respect de la diversité et des spécificités des entités continentales. C'est dans ce contexte qu'elle définit sa coopération avec les mouvements syndicaux d'Asie, des Amériques et d'Europe dans la grande famille de la CSI.
 6. Aujourd'hui pour la période 2015-2030, les ODD sont proposés comme la nouvelle architecture de promotion de développement à tous les échelles, mondiale, continentale, régionale et nationale. Au niveau continental, l'Union Africaine vient de décliner depuis 2013, pour les 50 prochaines années, la vision 2063 pour le développement de l'Afrique. Face à ces orientations de stratégies, plus que jamais, l'Afrique a maintenant besoin d'actions concrètes, d'initiatives novatrices pour réaliser les transformations qui doivent conduire à la création d'emplois productifs pour briser le cycle infernal de pauvreté grâce à une forte mobilisation des ressources internes complétées par des ressources externes saines et non spéculatives.
 7. Ces ressources basées sur une fiscalité appropriée et responsable seront susceptibles de freiner les flux financiers illicites qui gangrènent le continent et de lever les fonds nécessaires pour soutenir les budgets de fonctionnement et d'investissement des Etats Africains. Cette nouvelle dynamique financière devra contribuer à financer les différentes initiatives à tous les niveaux sectoriels, faciliter l'accès des populations aux services sociaux (santé, éducation, assainissement), aux services publics essentiels (infrastructure routières, eau, électricité), amorcer la promotion de l'agriculture, le développement des infrastructures, l'industrialisation des espaces économiques et une meilleure exploitation des ressources minières.
 8. La mise en œuvre de ces actions suppose l'engagement des leaders africains et des Etats responsables, conscients de l'intérêt et du devenir des peuples. Dans un tel processus basé sur la transformation structurelle et l'intégration régionale, il faut pour promouvoir le développement en Afrique non seulement des Etats reposant sur des valeurs démocratiques, protégeant les libertés individuelles et garantissant la justice sociale et le dialogue social, mais surtout des Etats avec des Institutions solides et capables de mobiliser les ressources nécessaires (capital humain, capital financier et capital infrastructurel) pour assurer la transformation structurelle dans l'optique de développement durable et inclusif.

9. Dans cette nouvelle vision de développement, les organisations des travailleurs ont un rôle important à jouer pour œuvrer pour soutenir les initiatives en faveur des politiques et programmes de développements conduisant à la mise en œuvre des domaines d'action ?

Le Congrès recommande :

1. Le développement d'une vision claire et d'une voie de croissance et de développement pour conduire un programme de développement audacieux dans l'intérêt du continent et de son peuple. Cette stratégie tirera des leçons des expériences des pays en développement en général et de l'histoire économique de l'Afrique en particulier ainsi que des autres régions du monde. La stratégie de développement devrait principalement :
 - 1.1 être axée sur une vision à long terme allant de 10 à 30 ans dans une dynamique de transformation structurelle avec des plans quinquennaux de développement, et sur les besoins et les priorités des peuples Africains ;
 - 1.2 assigner un rôle central et prépondérant à l'Etat démocratique tout en reconnaissant au marché un rôle dans ce cadre et non un rôle parallèle ou séparé ;
 - 1.3 œuvrer pour la création et le maintien d'un environnement sociopolitique propice au développement ;
 - 1.4 promouvoir l'intégration régionale ;
 - 1.5 être axée sur la promotion de l'agriculture et une meilleure exploitation des ressources minières (la vision minière africaine) ;
 - 1.6 promouvoir l'industrialisation et le développement des infrastructures;
 - 1.7 être axée sur la mobilisation des ressources et l'amélioration de l'emploi.
 - 1.8 Il faut à cet effet assurer :
 - 1.8.1 Une place centrale à l'Etat démocratique de développement dans tous les pays africains pour garantir un programme national de développement intégré et participatif.
 - 1.8.2 L'élaboration de lois et de politiques qui protègent les petites économies et industries de toute concurrence déloyale, surtout en ce qui concerne les multinationales, qui favorisent la transformation progressive des structures informelles dans tous les secteurs pour générer des emplois décents ;
 - 1.8.3 prioritairement la création d'emplois et placer cette priorité au centre de toutes les politiques publiques en créant un environnement macro-économique propice et en amenant l'Etat à investir dans des activités économiques productives. A cet égard, les emplois verts doivent avoir la priorité absolue.

2. Les syndicats africains doivent œuvrer pour que des mesures soient prises en faveur de ces nouvelles stratégies dans les six domaines suivants identifiés.
3. Etant donné les mutations climatiques majeures auxquelles le continent fait face, les gouvernements africains doivent prendre des mesures idoines pour protéger l'environnement des pays africains.
4. Il faut, dans la nouvelle dynamique de transformation structurelle, renforcer la capacité de production et valoriser les ressources naturelles dans les communautés régionales consolidées par le biais des marchés intégrés. Cela ne saurait être possible sans la promotion d'une agriculture capable de satisfaire les besoins élémentaires et de générer un surplus pour l'industrie, la technologie, les infrastructures, le développement des services et l'intensification de l'interaction intersectorielle pour renforcer la capacité industrielle.
5. La mise en place d'un système financier au service des secteurs productifs et non au profit de la spéculation. Dans ce contexte, les gouvernements africains doivent réaffirmer leur autonomie sur les politiques fiscales, monétaires et financières par la redéfinition du mandat des banques centrales pour leur permettre de s'acquitter de leur mandat.
6. Une campagne contre les propositions actuelles de l'OMC et des pays développés, qui consiste à obliger les économies africaines à s'ouvrir à la concurrence mondiale injuste dans le domaine de l'approvisionnement des biens et services, concurrence qui entraînera des pertes d'emploi et une désindustrialisation plus grave.
7. Les gouvernements et l'Union Africaine doivent prendre des mesures pour arrêter la fuite des capitaux des pays africains, laquelle accentue la vulnérabilité des économies nationales tout en promouvant des investissements productifs de capitaux et non la spéculation.
8. Le renforcement du rôle de la société civile, en particulier le mouvement ouvrier, dans la formulation des politiques de développement et dans l'implication des communautés dans ces politiques.

Résolution sur le changement climatique

Notant que :

- La menace pour la nature, le monde entier et la planète elle-même ne cessent de se prouver à travers diverses catastrophes naturelles et anthropiques, et notamment au cours de ces dernières décennies.
- La destruction de notre planète a pour cause principale le système capitaliste d'accumulation, étant donné que la recherche de profits, soumet tout, y compris la nature à la relation avec l'argent qui constitue l'argument ultime, à l'augmentation des dividendes des actionnaires, au retour sur investissement et enrichit les riches.
- Même si l'accumulation capitaliste est la principale cause de cette destruction de la nature, tous autant que nous sommes, notamment par nos habitudes de consumérisme insensé et nos choix de vie, contribuons à cette destruction.
- Le continent africain n'est pas le plus grand pollueur et contribue faiblement à l'émission de gaz à effet de serre (GES).
- Cependant, nul et aucun pays n'est épargné par les conséquences du changement climatique.
- A notre avis, le choix pour des travailleurs est simple, tel que Sharon Burrow l'affirme: «Il n'y a pas d'emplois sur une planète morte».
- Parce que, finalement, la lutte contre le changement climatique est un combat pour la justice sociale et économique pour l'Afrique et de ses habitants.
- L'Afrique n'a pas participé à la première vague d'industrialisation, mais à présent, elle a la possibilité de choisir le chemin du développement industriel vert, qui est socialement juste et écologiquement durable et à la portée des africains.
- Nous nous félicitons de l'adoption de la ODD, et notamment de l'objectif 8 qui porte sur: *le travail décent et la croissance économique*.
- Nous soutenons le programme de transition de l'OIT et soulignons que dans le processus de transition vers la faible émission de carbone, le principe d'aucune perte d'emploi doit être respecté.
- Le recyclage et la requalification des travailleurs doivent être au cœur du processus de transition.

Notant par ailleurs que:

- Les syndicats affiliés de la CSI Afrique ont peu ou pas agi en matière de changement climatique.
- Il y a un déficit de connaissance général sur le changement climatique en Afrique.
- Que les capitalistes sont les premiers responsables de cette situation en raison de leur approche de «profits à tout prix» dans les économies en croissance.

Considérant que:

- L'amélioration de nos campagnes sur les questions relatives au changement climatique ne

peut se faire que par le renforcement de nos propres capacités sur cette question.

- Tant que nous ne modifions pas notre façon de créer notre monde en le dissociant du progrès et du développement axé sur le profit, nous ne serons pas en mesure d'arrêter cette destruction écologique.
- Les gouvernements ne jouent pas un rôle assez actif dans l'intervention pour atténuer l'impact du changement climatique.
- En tant que syndicats, nous devons affirmer notre engagement en tant que partenaires sociaux dans les débats portant sur les changements climatiques grâce à la recherche et à l'éducation systématique et durable.

Par conséquent, nous nous engageons:

- A Conduire la promotion de politiques alternatives qui mettent l'environnement et les questions climatiques au centre de toutes les mesures de lutte contre la pauvreté.
- A ce que dans tous les efforts de création d'emplois, la protection sociale soit au cœur du développement durable, pour une meilleure inclusion sociale et des emplois verts pour l'emploi et les moyens de subsistance durables.
- A faire des défis et nos réponses aux changements climatiques une partie intégrante et centrale de notre réponse politique en vue de la transformation structurelle de la société.
- A exiger que les programmes d'enseignement à tous niveaux pour prennent en compte les questions de l'environnement, du changement climatique et des emplois verts.
- A exiger que les entreprises procèdent à un nouvel alignement des processus de production et des pratiques commerciales sur une approche durable et respectueuse de l'environnement.
- A exiger que les gouvernements jouent un rôle plus décisif dans la lutte contre le changement climatique, grâce à des politiques qui tracent la voie de développement en évitant d'adopter des moyens de croissance économique destructrice de l'environnement et des modes de vie consuméristes qui ne tiennent pas compte de la protection de l'environnement.
- A changer tous autant que nous sommes nos habitudes de consommation qui sont destructrices pour l'environnement.

Nous décidons en outre:

- Que les employeurs s'engagent à réduire l'empreinte carbone du climat causée par leurs activités que ces mesures figurent dans leurs diverses activités, y compris dans les rapports annuels.
- Que les syndicats incluent les exigences de changement climatique dans les processus de négociation.
- Que les entreprises et le gouvernement approuvent des programmes globaux de création d'emplois verts.
- Que les syndicats renforcent les capacités des comités de santé et de sécurité au travail, pour identifier et répondre aux questions relatives aux changements climatiques sur le

lieu de travail.

- Que toutes les pratiques de production nuisibles à l'environnement sur nos lieux de travail soient dénoncées.
- Que l'on prenne des mesures punitives contre les employeurs qui ne n'adoptent et n'adhèrent pas à des mesures visant à mettre un terme à la destruction de l'environnement découlant de leurs activités telles que les ordures illégales ou la contamination des eaux etc.
- Que les défis, nos campagnes et les réponses aux changements climatiques fassent partie d'une réponse sur le plan international et se situent à tous les niveaux; personnel, local, national et international.
- Que tous les investissements étrangers et locaux dans nos pays soumettent des programmes de protection de l'environnement pour leurs opérations en conformité avec les plans nationaux d'adaptation (PNA) et l'on devrait imposer aux entreprises existantes d'ajuster leurs activités en conséquence.
- Que l'élaboration et le développement de politiques des syndicats spécifiques au changement climatique et aux emplois verts.
- De faire pression et un plaidoyer sur nos gouvernements nationaux pour l'investissement de ressources humaines et financières dans l'adoption des technologies plus écologiques et d'entreprises vertes.
- De faire du lobbying et du plaidoyer pour que nos gouvernements investissent des ressources financières dans la formation et la recherche des travaux des syndicats sur le changement climatique.
- D'exiger notre inclusion dans l'élaboration des politiques et dans les discussions politiques au niveau national, sous-régional, régional, et au niveau international, y compris dans les processus de la CCNUCC.
- De veiller à ce que le dialogue social soit au centre de tous les processus de développement national.
- De soutenir l'OIT dans sa promotion de programmes nationaux de travail décent.
- D'exiger, d'encourager et de soutenir la création et le caractère pérenne des structures de recherche et d'éducation syndicales, aussi bien au niveau national, sous-régional que régional.
- De promouvoir et de mettre en œuvre la stratégie de changement climatique de la CSI-Afrique aux niveaux national, sous-régional et régional.
- D'aider l'Institut de recherche et d'éducation de la CSI-Afrique (ALREI) dans la coordination de toutes les activités liées au changement climatique qui doivent être réalisées comme indiqué dans la stratégie.